



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Charente-Maritime  
SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS  
1 ter, rue de la procession  
17170 COURCON

JEUDI 05 SEPTEMBRE – 11H00  
A FERRIERES D'AUNIS

## LISTE DES DELIBERATIONS

### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

**DECIDE** de désigner **Philippe NEAU** pour remplir cette fonction.

**Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00**

#### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 10 juin 2024

**APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2024.

**Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00**

#### 3. Transfert du foncier de la digue ouest au SILEC

**DESIGNE** l'Office Notarial dénommé « SELARL HEDELIN & MONNEREAU NOTAIRES ASSOCIES » pour réaliser, notifier les droits de préemption et recevoir l'acte de vente ;

**AUTORISE** la Présidente du SYRIMA à signer la réquisition en vue de la purge des droits de préemption SAFER et ENS

**AUTORISE** la Présidente à signer le ou les acte(s) authentique(s) de vente à l'expiration des délais des divers droits de préemption.

**PREVOIT** de déléguer ses pouvoirs à un tiers pour la signature de ou des acte(s) par procuration, en cas d'empêchement.

**Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00**

### AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEE

#### 4. Etat des présentations et admissions en non-valeur

Année	Non-valeurs
2009	98,27
2016	3,34
2017	788,27
2021	0,36
<b>Total</b>	<b>890,24</b>

**DECIDE** d'admettre en non-valeurs les sommes présentées par année, telles que ci-dessus.

**CHARGE** Madame la Présidente de prendre les différentes dispositions administratives et financières pour l'exécution de la présente délibération.

**Vote : pour : 10, contre : 00, abstention : 001**

**5. Compte-rendu des décisions de la Présidente exercées par délégation du Comité Syndical**

Dans ce cadre, Madame la Présidente informe des décisions suivantes :

<b>Date</b>	<b>Compétence</b>	<b>Objet</b>
28/03/2024	OBLIGATOIRE	Ouverture auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000€
18/04/2024	OBLIGATOIRE	Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)
06/06/2024	OBLIGATOIRE	Convention de partenariat avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), lutte contre la Jussie
21/08/2024	OBLIGATOIRE	Convention et demande de subvention au Département de la Charente-Maritime pour la maîtrise d'œuvre des travaux de protection des berges du Curé - Réhon

**PREND ACTE**